



N° 12515 \*01

Formulaire obligatoire  
Art.49 septies YO de l'annexe III au CGI2079-A-SD  
03-2005**CREDIT D'IMPOT APPRENTISSAGE**  
**(Article 244 quater G du code général des impôts)**  
**Au titre de l'année.....<sup>1</sup>**

Dénomination de l'entreprise			
Adresse			
N° Siret		Exercice ouvert le :	et clos le :
Nom et adresse personnelle de l'exploitant <sup>2</sup>			

**SOCIETE BENEFICIANT DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES (COCHER LA CASE)** 

Dénomination de la société mère		N° Siret:
Adresse		

**I: DEPENSES DE PERSONNEL AFFERENTES AUX APPRENTIS**

Rémunérations et accessoires	1	
Charges sociales correspondantes aux rémunérations et accessoires	2	
Subventions publiques	3	
<b>TOTAL ( ligne 1+2-3)</b>	<b>4</b>	

**II: DETERMINATION DU NOMBRE MOYEN ANNUEL D'APPRENTIS<sup>3</sup>**

Répartition du nombre d'apprentis employés depuis au moins 6 mois en fonction du nombre de mois de présence dans l'année <sup>4</sup>			Répartition du nombre d'apprentis employés depuis au moins 6 mois en fonction du nombre de mois de présence dans l'année <sup>4</sup>		
Nombre de mois de présence	Nombre d'apprentis	Total (col 1 x col 2)	Nombre de mois de présence	Nombre d'apprentis bénéficiant d'un accompagnement personnalisé ou apprentis handicapés	Total (col 4 x col 5)
①	②	③	④	⑤	⑥
1 mois			1 mois		
2 mois			2 mois		
3 mois			3 mois		
4 mois			4 mois		
5 mois			5 mois		
6 mois			6 mois		
7 mois			7 mois		
8 mois			8 mois		
9 mois			9 mois		
10 mois			10 mois		
11 mois			11 mois		
12 mois			12 mois		
Total de la colonne 3			Total de la colonne 6		
<b>Nombre annuel moyen d'apprentis</b> ( total colonne 3/12)			<b>Nombre annuel moyen annuel d'apprentis</b> ( total colonne 6/12)		

<sup>1</sup> Préciser l'année concernée.<sup>2</sup> Pour les entreprises individuelles.<sup>3</sup> Cette condition s'apprécie au 31 mars de l'année civile suivant celle au titre de laquelle le crédit d'impôt est calculé.<sup>4</sup> Tout mois commencé est comptabilisé comme un mois entier.

**III: DETERMINATION DU CREDIT D'IMPOT**

Total nombre annuel moyen d'apprentis x 1600 €	5	
Total nombre annuel moyen d'apprentis bénéficiant d'un accompagnement personnalisé ou apprentis handicapés x 2200 €	6	
Dépenses de personnel afférentes aux apprentis ( <i>report montant déterminé ligne 4</i> )	7	
Crédit d'impôt de l'entreprise ( <i>total des lignes 5 et 6 dans la limite du montant ligne 7</i> )	8	
Quote part du crédit d'impôt apprentissage résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou assimilées <sup>5</sup>	9	
Montant total du crédit d'impôt (somme des lignes 8 et 9)	10	

**IV: UTILISATION DU CREDIT D'IMPOT**

**Entreprises individuelles:** reporter le montant déterminé ligne 10 sur la déclaration n° 2042 C ligne 8 TZ.

**Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés:** montant du crédit d'impôt à reporter sur le relevé de solde n° 2572 :

**Répartition du crédit d'impôt apprentissage entre les associés de la société de personnes (ou assimilée)<sup>6</sup>**

Nom et adresse des associés et n° SIRET (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
<b>Total</b>		

**V: DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA CREANCE** (à compléter uniquement par les sociétés qui télèrèglent l'impôt sur les sociétés)<sup>7</sup>

Montant de la créance imputée sur l'impôt sur les sociétés : €

Montant de la créance dont le remboursement est demandé : €

A \_\_\_\_\_ date et signature

**VI: CADRE RESERVE AU COMPTABLE DES IMPOTS**

Date du remboursement de la créance :

Cachet et signature du comptable des impôts

Montant du remboursement :

Date de saisie :

N° d'opération du remboursement :

N° d'opération mise à jour de la créance :

N° de R.I.B. :

<sup>5</sup> Joindre sur un état séparé l'identité des sociétés de personnes concernées (raison sociale, N° SIREN, adresse).

<sup>6</sup> Ne mentionner que les associés pouvant bénéficier du crédit d'impôt : associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI.

<sup>7</sup> Les autres sociétés effectuent la demande de remboursement sur le relevé de solde d'impôt sur les sociétés n° 2572.